



Testament j'aimerais savoir mes droits

Par **adalmila**, le **01/05/2015** à **23:12**

bonjour, je viens perdre mon mari avec qui j'ai vécu 10 ans j'ai avec lui un enfants de quelque mois il as fait un testament ou il ma déshériter mais il ma leger l'usufruit de notre residence principale et il ma leger l'usufruit d'une autre maisons quand loue pour avoir une entrer d'argents le faite que j'ai un petit salaire, jusqu'au 25 ans de mon enfants.

sachant qu'il as 2 enfants d'un précédant mariage et il aura donner la moitier d'une autre maison comme il sont grand et il gagne bien leur vie.

le problème c'est qu'ils sont pas d'accord et il veule contester et il veule aussi avoir les assurance vie que leur père a souscrit pour moi. apres tout, tout cela leur reviendrons apres les 25 .ma question on contestons est ce que un juge peu leur donner raisons et est ceque cela peu durer longtemps est ce qu'il peuve me bloquer le loyer qui rentre tout les mois pour pouvoir vivre avec mon enfants.et si ya pas eu ce testament cela peu changer quoi?

Par **janus2fr**, le **02/05/2015** à **08:50**

[citation]et si ya pas eu ce testament cela peu changer quoi?[/citation]

Bonjour,

En présence d'enfant d'un premier lit, le conjoint survivant, en l'absence de toute disposition, hérite du quart des biens du défunt en pleine propriété.

Par **domat**, le **02/05/2015** à **08:59**

bjr,

vous ne pouvez pas écrire que votre mari vous a déshérité puisqu'il vous a légué l'usufruit de votre résidence principale et l'usufruit d'une autre maison et que vous êtes bénéficiaire d'assurance-vie.

que les enfants non communs de votre mari veuillent contester les dispositions testamentaires prises par leur père, c'est leur droit mais pour cela ils devront saisir un juge seul habilité à trancher un litige entre héritiers.

cdt